

INAUGURATION
ET BÉNÉDICTION
DE
L'HOPITAL PATUREL,
AU CATEAU.



LE CATEAU,
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE DUMESNIL.

—
1861.

INAUGURATION
ET BÉNÉDICTION

DE
L'HOPITAL PATUREL,
AU CATEAU.



LE CATEAU.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE DUMESNIL.

1861.

VOITURE D'AVIS

AVIS.

L'Hôpital fondé par M^{me} Paturle est destiné à recevoir un nombre déterminé d'ouvriers des deux sexes de la ville, qui y trouveront les soins les plus complets pour les maladies momentanées ou accidentelles qui les mettraient dans l'impossibilité de se livrer au travail.

—
L'inauguration de cet établissement a eu lieu le 28 septembre 1861.

Le compte-rendu de cette cérémonie a été extrait du JOURNAL DU CATEAU du 5 octobre.



INAUGURATION ET BÉNÉDICTION

DE

L'HOPITAL PATUREL,
AU CATEAU.

Cette fête, si impatiemment attendue, a enfin eu lieu samedi dernier, et nous vous avouons bien humblement, chers lecteurs, toute notre impuissance pour vous dire les douces émotions qu'elle a jetées dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y prendre part. Cependant, comme nous vous savons disposés à l'indulgence, nous allons essayer de vous retracer avec le plus de fidélité possible le tableau de cette remarquable solennité, qui laissera, nous en sommes convaincu, un souvenir ineffaçable dans la mémoire de toutes les personnes qui ont assisté à cette belle journée.

Belle, en effet; car, dès le matin, le soleil, que d'épais nuages obscurcissaient depuis huit jours, reparaisait dans toute sa splendeur, voulant sans doute rehausser par l'éclat de ses rayons toutes les charmantes décosations qui ornaient les principales rues de la ville, celles surtout où devait passer le cortége. Pouvait-il se tenir plus longtemps à l'écart et refuser de payer son tribut dans une telle circonstance? Sa lumière bienfaisante n'est-elle pas l'emblème de cette générosité féconde par laquelle bientôt les souffrances des malheureux trouveront d'efficaces soulagesments?

Le 28, à neuf heures et demie du matin, toutes les autorités, qui étaient réunies à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. le sous-préfet de l'arrondissement, se sont rendues à l'église, où elles devaient se joindre à Mgr. l'archevêque de Cambrai, qui venait d'administrer le sacrement de la confirmation.

Vers dix heures, le cortége se mit

processionnellement en marche pour se rendre à l'Hôpital. A sa tête marchait le vénérable prélat revêtu de ses ornements pontificaux, accompagné de ses grands-vicaires, de tous les curés du canton, et précédé de la musique des pompiers. Venaient ensuite M. le sous-préfet, M. le maire et ses adjoints, le conseil municipal, M. le juge de paix, les membres composant le conseil des prud'hommes, les membres du bureau de bienfaisance, les employés du gouvernement et les médaillés de Sainte-Hélène. Les pompiers formaient la haie de chaque côté de ce cortége, que suivaient plusieurs milliers de personnes, désireuses de prouver par leur présence les sentiments de leur sincère reconnaissance pour M^{me} Paturle, la bienfaitrice des malheureux.

Depuis l'église jusqu'à l'Hôpital, ce n'étaient que guirlandes de fleurs s'entrelaçant en tous sens et reliées tous les cinq mètres par des mâts entourés de verdure et surmontés d'oriflammes. La Place-au-Bois sur-

tout, avec ses immenses guirlandes et ses couronnes, présentait un aspect magnifique et du meilleur goût. Partout, au milieu des bouquets de verdure et de fleurs, on remarquait les initiales de J (Jacques), S (Sophie) et AP (Adèle Paturle), et en outre, des inscriptions très-heureusement conçues, témoignages évidents de la reconnaissance de nos concitoyens pour des noms qui leur sont chers.

Mais là seulement ne devait pas se borner le zèle des habitants de notre ville. Au boulevard de Saint-Quentin, en face de l'Hôpital, était élevé, par les soins de la classe ouvrière, un majestueux arc-de-triomphe, sur la voûte duquel se trouvait placée la musique de l'institution Debuyser. Nous ne dirons rien de cette importante construction, qui ressemblait à un véritable monument aux proportions harmonieuses et gigantesques; nous garderons également le silence sur le goût qui avait présidé à sa décoration: nous craindrions d'être au-dessous de la vérité en

essayant de rendre l'impression qu'il a produite. Mais que toutes les personnes qui ont pris part à son érection reçoivent ici nos remerciements et les remerciements de tous les spectateurs, dont nous osons, en cette circonstance, nous faire la caution.

Un coup d'œil ravissant attendait encore le cortège à son entrée dans l'Hôpital: au milieu de la cour, sur les quatre banquettes de gazon qui entourent la pelouse, se trouvaient placés en gradins tous les jeunes enfants qui fréquentent les asiles et les écoles. Ces intéressants petits êtres, tous vêtus de costumes bleus, blancs et roses, ressemblaient à de véritables corbeilles de fleurs.

Des émotions d'un autre genre, que le temps ne saurait détruire, étaient réservées aux personnes qui avaient pu s'introduire dans le vaste et superbe Hôpital, sous les voûtes duquel M^{me} Paturle allait recevoir les diverses députations, heureuses de venir lui témoigner leur reconnaissance.

Quelques instants sont nécessaires pour permettre aux divers groupes du cortège de prendre les places qu'ils doivent occuper. Bientôt de plus grand calme s'établit, et M. Eraux, premier adjoint, se dirige vers M^{me} Paturle et lui lit, au nom du conseil municipal, le discours suivant :

» A notre premier magistrat revenait l'honneur de vous offrir les hommages de notre ville; par un sentiment de délicatesse que tout le monde comprendra, il m'a appelé à le remplacer, mission que je suis heureux et fier de remplir.

» Déjà, Madame, nous avons eu la satisfaction de vous adresser nos remerciements, mais nous tenons à vous exprimer en personne notre vive reconnaissance pour votre généreuse sollicitude.

» Consacrer par des bienfaits la mémoire de ceux qui ne sont plus est une noble et sainte pensée; cette pensée, Madame, vous l'avez conçue et votre générosité l'a exécutée. Grâce à vous, notre industrieuse cité a maintenant un hôpital, que chacun appelait de tous ses vœux, et qui surpasse toutes les espérances.

» Soyez bénie, Madame, de votre sainte action; ce jour, qui fera époque dans la ville du Cateau, doit être aussi pour vous un jour de bonheur et de bénédictions. Vous serez bénie là-haut par le Dieu qui nous enseigne la charité; vous serez bénie des malheureux, qui, frappés par la misère, la souffrance, la maladie, répèteront avec bonheur votre nom, en pensant que c'est à vous qu'ils doivent le repos, le bien-être et la guérison; enfin vous serez bénie de la ville entière dont nous sommes l'organe aujourd'hui.

» En confiant aux soins intelligents de M. Auguste Seydoux, notre digne maire, et à son vif intérêt pour la classe ouvrière, l'exécution de vos généreux desseins, vous étiez assurée d'un plein succès.

» A vos nombreux bienfaits, viendront encore se joindre les bienfaits des personnes qui se trouveront heureuses de suivre vos traces, et le bien qu'elles feront sera en partie votre ouvrage, puisque vous leur aurez frayé la route.

» Chaque jour, dans les salles de votre magnifique asile de la convalescence, s'élèveront vers le ciel de touchantes et ardentes prières pour votre bonheur; puisse la divine Providence, juste rémunératrice des œuvres charitables, verser sur votre destinée, pour cette vie et pour celle qui n'aura point de fin, ses plus riches bénédictions.

Vive la Bienfaitrice de la Ville du Cateau!
Vive Madame Paturle! »

Pendant tout le temps qu'a duré ce discours et ceux qui l'ont suivi, M^{me} Paturle, visiblement émue, se tint constamment debout et appuyée sur le bras de M. A. Seydoux.

Au discours de M. Eraux succède celui de M. Wallez, doyen de notre paroisse, qui prend la parole au nom du bureau de bienfaisance. Nous regrettons de n'avoir pu retenir en entier les paroles de notre pasteur; cependant, notre mémoire, aidée par les souvenirs de plusieurs personnes, nous permet de reproduire comme exacts les passages suivants, qui ont terminé son allocution :

« Grâce à votre inépuisable générosité, Madame, je dis plus, grâce à votre charité vraiment providentielle, grâce aussi au zèle intelligent avec lequel le premier magistrat de cette ville vous a secondé dans l'accomplissement de cette bonne œuvre, les ouvriers malades trouveront désormais les secours que réclameront leur position malheureuse. Respirant ici un air pur, tenus constamment dans un état de grande propreté, soignés avec un dévouement sans bornes

par les dignes Filles de la Sagesse, beaucoup qui auraient été victimes de la maladie reviendront à la santé et seront rendus à leurs familles. »

» Comme la reconnaissance doit toujours se mesurer sur la grandeur du bienfait, je vous avoue, Madame, que je sens toute mon impuissance à vous remercier dignement du don que vous venez de faire à notre cité. Votre indulgence, cependant, me rassure; elle suppléera au défaut de mes expressions. Ce que je puis dire, Madame, c'est que la religion et l'administration du bureau de bienfaisance, dont je suis ici l'organe, aiment à vous témoigner en ce jour mémorable leur profonde gratitude; et, si je jette un regard sur l'avenir, il me semble que la postérité s'unira en ce moment à nous pour vous appeler non-seulement la bienfaitrice, mais encore la mère des pauvres. »

Après ce discours, un homme sort des rangs d'une députation composée d'ouvriers travaillant dans l'établissement de MM. Seydoux, Sieber et C^e. Il s'avance respectueusement jusqu'à auprès de M^{me} Paturle et lui lit ce qui suit : « Madame, Profondément ému par la grandeur de

cette cérémonie, et par les belles paroles que je viens d'entendre, je me sens trop faible pour accomplir la mission qui m'a été confiée, de vous adresser, au nom de la classe nombreuse à laquelle j'appartiens, nos humbles mais bien sincères remerciements.

» Cependant je puis vous assurer que vous vous êtes acquis comme bienfaitrice des droits sacrés à notre reconnaissance; ce beau sentiment qu'on a défini la mémoire du cœur, nous le possérons!...

» Nous n'oublierons jamais cet acte de splendide générosité, et nous vous prions de croire à notre éternelle gratitude. »

Puis une jeune ouvrière, vêtue de blanc, prononce avec une charmante expression le compliment suivant :

« Madame,

» Pardon si, nous aussi, nous osons mêler nos voix aux voix éloquentes qui viennent de se faire entendre. Peut-être aurions-nous dû nous condamner au silence et renoncer à vous remercier nous-mêmes du magnifique don que vous offrez en ce jour à la ville, et qui doit faire vivre à jamais les noms de Monsieur et de Madame Paturle. Mais vos bontés particulières à notre égard, Madame, et la pensée que nous sommes encore aujourd'hui du nombre de ceux en faveur des

quels votre cœur généreux fait de si grands sacrifices, ont effacé nos craintes, et confiantes, nous venons vous dire: « Nous voici, car vous nous avez appelées. »

» Nous sommes les membres de Jésus que vous voulez soulager, c'est nous dont vous venez essuyer les larmes. Nous sommes les enfants et les sœurs de ceux dont vous voulez calmer toutes les souffrances, et vous, Madame, vous être notre bienfaitrice à tous. Comment donc résister au besoin de vous dire: merci, Madame, mille fois merci. Faibles créatures, nous ne pouvons, pour vos grands bienfaits, qu'appeler sur vous, par nos prières, les bénédictions du ciel les plus abondantes et vous assurer de notre amour. Que Dieu digne nous entendre et nous exaucer aujourd'hui et toujours, car nos cœurs, remplis de la plus profonde gratitude, ne cesseront de lui demander de bénir avec vous, Madame, toutes les personnes qui vous sont chères. »

M. le sous-préfet de Cambrai prend ensuite la parole et s'exprime ainsi :

« Madame, Messieurs,

» C'est aussi pour l'Administration un besoin comme un devoir, de venir rendre hommage à une grande et généreuse pensée, et de joindre ses félicitations aux témoignages

si éclatants de la reconnaissance qu'inspire à toute la cité la fondation de l'Hôpital Paturle. Je regrette seulement qu'elle ne soit pas plus dignement représentée et que celui qui la dirige dans ce département avec une sollicitude si active et si éclairée ne puisse être ici son interprète. Le regret que j'exprime est d'autant plus grand qu'il s'unit en ce moment à l'impression douloureuse que nous éprouvons tous en songeant au cruel chagrin domestique dans lequel notre premier magistrat vient d'être plongé. Quelque vives et générales que soient les sympathies dont il est l'objet dans cette circonstance, elles ne sauraient être une consolation dans un malheur tel que le sien, mais il en recueillera sans doute le souvenir comme l'une des plus précieuses récompenses que puisse recevoir son dévouement au bien public.

» Les manifestations si touchantes par lesquelles votre présence est accueillie, Madame, l'ovation faite à la mémoire de l'homme de bien qui fut votre époux et dont la vie a été si utilement remplie, doivent être pour votre cœur un sujet de bien douce satisfaction, en même temps que nous nous réjouissons d'y voir un gage des sentiments élevés qui animent la population du Cateau. A côté de ces émotions fécondes, il y a là aussi à recueillir de salutaires enseignements que je voudrais en quelques mots essayer de mettre en lumière.

» C'est toujours un noble spectacle que

celui de la fortune se consacrant au soulagement de la misère, et, quel qu'en soit le mobile ou le résultat, l'observation des saints préceptes de charité renfermés dans l'Évangile ne saurait manquer de toucher profondément les âmes. Mais ici, Messieurs, ne nous offre-t-elle pas un intérêt particulier? Cette fortune dont nous bénissons la libéralité, elle est le produit du travail, et c'est aux travailleurs qui ont contribué à son développement que, se souvenant de son origine, elle vient aujourd'hui en aide : le bienfait rappelle d'anciens services en même temps qu'il impose de nouveaux devoirs et il puise un surcroît de vertu dans les rapports d'affection qu'il consacre; ce n'est point une aumône à des inconnus ou à des indifférents, c'est la part du plus riche dans une communauté de dévouement, c'est un de ces liens moraux qui constituent une grande famille industrielle.

» Sollicitude bienveillante du maître, zèle reconnaissant de l'ouvrier, tels sont en effet les meilleurs éléments de progrès pour l'industrie chrétienne de nos jours. Je dis l'industrie chrétienne, non pas seulement parce que, s'inspirant des tendances salutaires de l'époque actuelle, elle aime à appeler sur ses entreprises les bénédictions de la religion, mais parce qu'elle repose réellement désormais sur le principe chrétien de la fraternité dont elle est destinée à développer de plus en plus les bienfaisantes conséquences. Dans cette multitude d'hommes dont elle met

le travail en œuvre, ne reconnaît-elle pas aujourd'hui des frères à respecter, à aider et à éclairer? N'accepte-t-elle pas courageusement, pour l'accomplissement de sa tâche, l'association de la philanthropie et l'impulsion d'un gouvernement dévoué aux intérêts populaires? N'offre-t-elle pas un concours sincère pour la solution des problèmes qui touchent au bien-être et à la moralité des masses? Sans doute, dans les périodes difficiles de formation ou de crise, elle a pu être souvent absorbée par la préoccupation d'un but essentiel à atteindre, le succès; sans doute aussi, dans ses luttes avec la matière, elle se trouve parfois aux prises avec de pénibles nécessités; mais depuis un certain temps, que de nobles efforts pour réaliser le bien! Que d'heureux résultats déjà obtenus! Voyez de toutes parts s'ouvrir pour l'enfance des salles d'asile, se fonder des hôpitaux pour les malades, se construire des maisons saines et peu coûteuses pour le logement des travailleurs, des caisses d'épargne et de retraite s'établir, des sociétés de secours mutuels se former, des cours d'instruction élémentaire et professionnelle se multiplier! C'est que le côté civilisateur de l'industrie se manifeste chaque jour davantage; c'est qu'à mesure que son horizon s'agrandit et que sa puissance s'accroît, les hommes qui s'y consacrent sentent s'élargir leurs idées et leur ambition s'élever; que la fortune ne saurait plus être l'unique but de leur existence, et qu'ils

aspirent à l'honorer, tantôt en ajoutant à la richesse du pays, tautôt en améliorant le sort de ceux qui sont enrôlés sous leurs drapeaux; c'est que le grand industriel comme le grand propriétaire foncier comprend maintenant qu'il se trouve investi d'une sorte de fonction sociale dont il a à cœur de remplir dignement les devoirs.

» C'est à vous, de votre côté, ouvriers, à seconder ce mouvement par vos propres efforts et à suivre vos maîtres dans la voie du progrès: ne dédaignez pas les bienveillants conseils qui vous sont prodigués; ne repoussez pas les mains amies qui sont tendues vers vous de toutes parts. L'industrie ne doit pas être seulement pour vous un gagne-pain, mais encore une école d'ordre, d'économie et de science dont il faut mettre les leçons à profit. Imitez l'exemple encourageant des plus sages d'entre vous; pratiquez pour votre compte les principes d'utile prévoyance qui assure la prospérité des établissements auxquels vous êtes attachés. Dans les temps heureux, songez un peu à l'avenir: fuyez ces dissipations funestes qui font la ruine et le désespoir des familles; sachez prélever sur vos gains cette part précieuse de l'épargne qui peut vous assurer l'aisance pour le présent, la sécurité et la dignité pour vos vieux jours, et qui vous dispense, dans les moments difficiles de recourir au bureau de bienfaisance, dont il n'est permis de réclamer les secours sans honte que lorsqu'on est exempt

de fautes, et que l'on ne vient pas les disputer aux victimes innocentes du malheur. Cultivez votre esprit autant qu'il dépendra de vous et appliquez-vous à faire profiter vos enfants de tous les moyens d'instruction qui sont à votre portée. L'industrie est une des voies providentielles par lesquelles la science doit pénétrer dans les masses et se vulgariser : les procédés constamment perfectionnés qu'elle emploie exigent de ses agents une intelligence de plus en plus développée et des connaissances chaque jour plus étendues ; quels ne seront pas alors les avantages de ceux qui se seront le mieux préparés à la servir ? Les meilleures positions leur seront réservées, et, qui sait ? l'étude révélant chez eux des aptitudes sérieuses, quelques-uns d'entre eux pourront aspirer peut-être à la gloire d'enrichir par de nouvelles découvertes le domaine de leur profession.

» En un mot, efforcez-vous de suivre et de favoriser les progrès moraux et matériels de l'industrie, en devenant pour elle des auxiliaires de plus en plus honnêtes et capables, en même temps que vous deviendrez pour vos familles des soutiens plus forts et pour l'Etat des citoyens plus utiles.

» Ouvriers de la fabrique du Cateau, vous êtes placés dans des conditions particulièrement favorables : vous avez pour chefs des hommes éminents dans le dévouement desquels vous avez une juste confiance ; vous pouvez compter aussi sur la sollicitude d'une

municipalité éclairée qui se préoccupe des besoins de la classe laborieuse et qui s'attachera à les satisfaire autant qu'il dépendra d'elle. Marchez donc résolument dans la voie qui vous est ouverte : identifiez vos intérêts avec les destinées de cette maison qui occupe, vous le savez, une position importante dans le pays, à laquelle toute une ville doit le doublement de sa population en quarante ans et qui est au nombre de celles qui ont pris l'initiative des améliorations les plus larges ; étudiez-vous à contribuer de votre mieux à ses succès et à sa prospérité. Vous y trouverez votre avantage, je n'ai pas besoin de vous le dire, mais cela ne suffit pas peut-être ; mettez-y votre honneur. C'est ainsi que vous rendrez hommage à la mémoire de son fondateur, et que vous reconnaîtrez les bienfaits de celle qui y est restée fidèle en songeant à vous et qui, au milieu des souffrances les plus cruelles, n'a pas eu de préoccupation plus vive que de vous assurer ainsi qu'à vos enfants un refuge et des consolations pendant la maladie. »

Nous ne ferons aucune réflexion sur ce beau discours, qui a constamment captivé l'attention des auditeurs. Nous ne pouvons que remercier M. le sous-préfet d'avoir bien voulu nous le communiquer. Des paroles si heureusement inspirées, et

un sujet semblable traité à un point de vue si élevé, ne peuvent manquer de trouver partout des admirateurs.

Immédiatement après le discours du premier magistrat de l'arrondissement, M^{me} Paturle, que des souffrances ont forcée à s'asseoir un instant se lève et adresse la réponse suivante :

« Messieurs,

» J'éprouve une profonde émotion en prenant la parole pour vous répondre, car je sens toute mon insuffisance; ce qui me rend, cependant, un peu de confiance, c'est la pensée que je suis ici en famille. Nous nous connaissons depuis longtemps, et nous avons déjà causé ensemble, il y a deux ans, de l'œuvre qui se trouve accomplie aujourd'hui. Il me semble que dès lors la sympathie s'est établie entre nous.

» Dans cette situation, qu'ai-je à craindre des bruits du monde? Ne l'associons pas à cette fête, qui ne doit avoir d'écho que dans le cœur des personnes qui m'entourent, dans celui des pauvres malades, qui seront soulagés par cette œuvre, et aussi dans le souvenir des habitants du Cateau, dont l'accueil si honorable me porte à les considérer comme mes compatriotes, comme mes amis.

» Je suis heureuse, Messieurs, qu'en fondant une œuvre de charité, j'ais pu satisfaire aux désirs et aux besoins de l'excelle population du Cateau, et je vous remercie d'avoir accepté la dédicace de cet édifice telle que mon cœur l'a dictée.

» Le nom de Paturle sera conservé, je le confie à votre garde, ainsi que les noms des salles de malades, hommes et femmes, désignées par moi *Salle Jacques, Salle Adèle.*

» Ce dernier nom est celui de ma fille chérie, qui me fut enlevée en 1835, dans tout l'éclat de la jeunesse et mariée depuis un an.

» Ma douleur fut bien grande : c'est à partir de ce moment que je me suis consacrée à des œuvres de charité.

» J'ai compris que n'ayant plus d'enfants, Dieu m'ordonnait de considérer les indigents comme mes enfants.

» Plus tard, il y a trois ans, je perdis mon mari : c'est alors que je résolus de fonder au Cateau l'Hôpital Paturle.

» L'application à faire le bien, les aspirations généreuses que M. Paturle possédait à un haut degré ne pouvaient manquer d'exercer leur influence sur une personne qui le touchait de si près; ces sentiments devaient puiser un nouvel élan dans le souvenir douloureux de sa perte.

» Parmi les manufacturiers, M. Paturle a parcouru une carrière des plus remplies.

» Recevant la récompense due à sa haute réputation, il fut élu député du Nord en 1830, ensuite député de Paris; enfin élevé à la pairie en 1836. Rentré dans la vie privée en 1848, il se livre à des travaux d'agriculture, qui avaient aussi leur côté utile; il remporte plusieurs prix dans les comices agricoles.

M. Paturle a laissé à ses associés, aujourd'hui ses successeurs, l'exemple du respect qu'obtient l'industrie intelligente unie à l'honorabilité du caractère.

» Si je vous ai entretenus trop longuement de ceux qui me furent chers, pardonnez-le-moi; j'ai eu pour but de montrer aux pauvres ouvriers souffrants que, malgré les apparences de prospérité qui frappent leurs yeux, tout d'abord, il y a des douleurs pour tous en ce monde.

» Sur la fin de ma carrière, infirme, et remplie du souvenir douloureux de ceux qui ne sont plus, je loue, cependant, la bonté divine, qui m'a donné les moyens de faire le bien, et je me résigne, car se soumettre est le devoir de toute âme chrétienne et nous ne recevons la vie qu'à cette condition.

» Que le Dieu de bonté, que nous allons tous invoquer, appaise les douleurs des malades qui entreront dans cet Hôpital, et qu'il répande la consolation et la force dans leurs âmes affligées. »

Après ces touchantes paroles et toutes empreintes de l'éloquence du cœur, que nous ne pouvons malheureusement rendre d'une manière complète, les cris mille fois répétés de: *Vive Madame Paturle!* se firent entendre de toutes parts.

Le silence rétabli, Mgr se rendit à la chapelle de l'établissement pour offrir le sacrifice de la messe en l'honneur de la bienfaitrice que nous fêtons en ce jour, et pour appeler, a dit le digne prélat, dans une allocution où se révélaient les sentiments évangéliques les plus purs, les bénédictions du ciel sur l'œuvre de cette âme si élevée et qui sait à un si haut degré pratiquer la charité, cette vertu précieuse que Dieu recommande à tous ses enfants.

La bénédiction de l'Hôpital et la messe terminées, le cortège, à la tête duquel marchait la musique qui ne cessait de se faire entendre, conduisit Mgr l'archevêque jusqu'à l'église, où devait prendre fin la cérémonie religieuse.

La journée, cependant, si remplie de douces émotions, ne pouvait s'accomplir sans laisser aux yeux leur part de plaisir.

Dès huit heures du soir, un feu d'artifice était tiré sur la Grand'Place. Parmi les pièces qui le composaient, on a beaucoup remarqué, en lettres de feu, le nom de M^{me} Paturle. A la vue de ce nom, des bravos enthousiastes ont éclaté dans tous les rangs des spectateurs. C'est le plus beau feu d'artifice qui ait été offert en cette ville.

A ce feu d'artifice succéda un bal où l'on vit beaucoup de jeunes danseuses remarquables par la beauté et l'élegance de leurs toilettes; puis enfin, une illumination générale. C'est alors qu'il nous fut permis d'admirer les superbes décos qui ornaient plusieurs façades de maisons et principalement les décos de la Place-au-Bois, d'une élégance pleine de distinction. C'est qu'aussi, il faut bien le dire, plusieurs des habitants de ce quartier y avaient travaillé avec un zèle infatigable.

Si nous voulions parler maintenant des transparents et des inscriptions qu'ils renfermaient, et faire la revue de toutes les illuminations féeriques dans le genre de celle que l'on admirait au faubourg de Cambrai, devant l'habitation de M. D...., notre journal, malgré son supplément, y suffirait à peine.

Somme toute, nous nous plaisons à le dire, si les plaisirs sont des éclairs (1), nos concitoyens ont apporté tout ce qui était en leur pouvoir, efforts et bon goût, pour prolonger leur durée au-delà du temps présent. Ils ont prouvé une fois de plus qu'ils comprenaient les belles actions et qu'ils étaient heureux de pouvoir manifester leur reconnaissance à M^{me} Paturle, qui vient de doter notre ville d'un des plus beaux établissements de charité que possède le département.

Maintenant, lecteurs, quoique nous ayons rempli le moins impar-

(1) Lémontey.

faitement qu'il nous a été possible notre rôle de narrateur, nous ne pouvons nous flatter d'avoir atteint notre but. Mais avant de terminer cet article, trop long peut-être, qu'il nous soit permis d'apporter notre faible tribut de reconnaissance à celle qu'on a si justement nommée la *consolatrice de ceux qui souffrent*; que cette généreuse dame nous permette, elle aussi, de lui dire que nos sentiments sont en parfaite harmonie avec tous ceux qu'on lui a si bien exprimés et qu'eux nous sommes heureux de pouvoir unir notre voix à celles de nos concitoyens pour crier bien haut ; *Vive Madame Paturle !*

Vive Madame Paturle!

DUMESNIL

Journal du Cateau du 5 oct. 1861.).

Journal du Cateau du 5 oct. 1861.).

ACTE DE DONATION
de M^{me} veuve PATURE.

PAR DEVANT M^e MOCQUARD et M^e MASSION,
son collègue, notaires à Paris, soussignés :

A comparu M^{me} Claudine-Sophie LUPIN, propriétaire, demeurant à Paris, 1^{er} son hôtel, rue de Paradis-Poissonnière, N^o 21, veuve de M. Jacques PATERLE, ancien pair de France, laquelle a, par ces présentes, fait donation entre-vifs actuelle et irréversible, sous les garanties de droit, à la ville du Cateau, arrondissement de Cambrai, département du Nord :

1^{me} D'une propriété, située au Cateau, boulevard de Saint-Quentin, contenant en superficie environ 1 hectare 27 ares 17 centiares, close en partie par des murs et en partie par des haies, et fermée sur le boulevard par une grille en fer régnant sur toute la façade. — Cette propriété comprenant : 1^o A droite, en entrant, un petit bâtiment à usage de concierge, ayant cave, loge et chambre. 2^o Une vaste cour plantée. 3^o Un corps de bâtiment principal, destiné à l'Hôpital, ayant entrée par un perron de 10 marches. Le bâtiment se compose : d'un sous-sol divisé en cuisine, office, buanderie et

caves; d'un rez-de-chaussée contenant grand vestibule, promenoir fermé pour les hommes, grande salle pouvant contenir 12 lits, autre salle pouvant contenir 5 lits, salle de bains, cabinets d'aisance, vestiaire, lingerie, pharmacie, laboratoire, petit réfectoire; d'un premier étage comprenant promenoir fermé pour les femmes, salle de 12 lits, salle de 5 lits, chapelle, sacristie et logement des sœurs, salle de bains, cabinets d'aisance, vestiaire; et de 2 combles élevés devant servir de séchoir et contenant des réservoirs d'eau chaude et froide. 4^e Derrière le bâtiment, jardin. 5^e A la suite du jardin, un champ pouvant servir de potager.

Ainsi, au surplus, que ledit immeuble s'étend, poursuit et comporte avec toutes ces circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, mais aussi sans garantie, de la contenance ci-dessus indiquée, la différence en plus ou en moins, fût-elle supérieure à un 20^{me}, devant faire le profit comme la perte de la ville du Cateau.

2^{me}. De tous les meubles meublants, linges, ustensiles, effets et objets mobiliers existant actuellement dans les bâtiments ci-dessus désignés, tels qu'ils sont détaillés dans un état descriptif et estimatif que la donatrice en a fait dresser sur une feuille de papier au timbre de 35 centimes et qui est demeuré ci-annexé après avoir été certifié véritable, signé et paraphé par M^{me} Paturle et après avoir été revêtu d'une mention d'an-

nexe par les notaires soussignés. Pour la ville du Cateau jouir et disposer en toute propriété et jouissance dudit immeuble et objets mobiliers, aussitôt qu'elle aura été régulièrement autorisée à accepter la présente donation.

(Suit l'établissement de la propriété, que nous ne reproduisons pas).

CHARGES ET CONDITIONS DE LA DONATION.

La présente donation est faite à la charge par la ville du Cateau : 1^o de prendre les immeubles et objets mobiliers ci-dessus donnés dans l'état où le tout se trouvera lors de l'acceptation par la ville de la présente donation. 2^o De supporter toutes les servitudes passives de l'immeuble, s'il en existe, sauf à jouir de celles actives, s'il y en a, et la donatrice déclare à cet égard qu'à sa connaissance il n'existe aucune servitude passive et qu'elle n'en a conféré personnellement ou laissé établir aucune. 3^o D'acquitter à partir du jour de l'entrée en jouissance toutes les contributions foncières, primes ou cotisations d'assurances contre l'incendie, et en général toutes les charges pouvant grever ledit immeuble. 4^o D'entretenir et exécuter, comme la donatrice pourrait être tenue de le faire, les locations verbales ou écrites, toutes polices d'assurances contre l'incendie, et en général, tous les traités relatifs audit immeuble, dont l'existence serait justifiée à la ville

du Cateau, le tout sans aucun recours contre la donatrice. 5° De fonder et maintenir à perpétuité dans l'immeuble donné sous le nom d'Hôpital Paturle, un établissement consacré exclusivement à recueillir, sans distinction de culte, tous les ouvriers et toutes les ouvrières habitant la commune du Cateau, qui seraient atteints de maladie guérissables.

L'immeuble et les objets mobiliers donnés, seront spécialement affectés à la création et au maintien de cette institution. Les malades seront soignés gratuitement jusqu'à ce qu'ils soient en état de reprendre leur travail; ils seront toujours libres de recevoir les consolations des ministres du culte auquel ils appartiendront.

Dans le cas où malheureusement le nombre des malades qui demanderaient à entrer à l'Hôpital Paturle serait plus considérable que le nombre de lits disponibles, la préférence devra toujours être donnée aux ouvriers et ouvrières employés dans la manufacture fondée par M. Paturle, mari de la donatrice.

La ville du Cateau ne devra changer, dans aucun cas et sous aucun prétexte, la destination donnée à l'immeuble, qu'elle ne pourra vendre ou aliéner en totalité ou en partie, mais elle pourra y apporter les améliorations et les agrandissements reconnus nécessaires, pour pouvoir soulager un plus grand nombre de malades, lorsque les res-

sources seront assurées; mais, sous aucun prétexte, elle ne pourra modifier ni supprimer les inscriptions placées à l'entrée de l'Hôpital et de chacue des salles de malades.

Il est bien entendu que l'Hôpital Paturle devra conserver une existence propre, qui ne pourra être confondue avec celle des autres établissements municipaux, et que les donations qui lui seront faites resteront sa propriété exclusive et inaliénable.

L'Hôpital Paturle sera administré par un conseil composé de cinq membres, savoir le Maire de la ville du Cateau, président, le chef de la manufacture fondée par M. Paturle et trois membres du conseil municipal nommés par M. le Préfet du Nord.

Le conseil d'administration aura le soin d'arrêter tout ce qui touche à l'organisation du service intérieur de l'Hôpital, aux conditions de l'admission des malades et à la durée de leur séjour; toutefois, le personnel choisi par la donatrice sera conservé aussi longtemps que des raisons majeures n'auraient pas mis les administrateurs dans la nécessité de le changer.

Les comptes de gestions seront soumis chaque année au conseil municipal du Cateau. Les délibérations concernant l'organisation du service intérieur et le règlement des comptes annuels seront présentés à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

Si, par la suite, comme la donatrice en a

l'espérance, quelque personne charitable, désirant s'associer à l'œuvre par elle fondée, fait donation à l'Hôpital de la rente nécessaire pour l'entretien d'un lit, cette personne sera considérée comme fondatrice de ce lit, sur lequel son nom sera inscrit.

En cas d'excédant de recettes, les économies, à la fin de l'exercice, devront être placées en rentes sur l'Etat, pour ainsi augmenter successivement les revenus de l'Hôpital et rendre plus étendus et plus complets les services que cet établissement est appelé à rendre à la classe ouvrière.

Enfin, si, par suite des libéralités qui lui seront faites, l'Hôpital Paturle contenait un jour plus de lits qu'il n'en serait nécessaire pour la moyenne des ouvriers et ouvrières de la ville du Cateau, le conseil d'administration devrait y admettre les malades domiciliés dans le canton, en donnant toujours la préférence à ceux travaillant pour la fabrique fondée par M. Paturle.

6° Et de payer tous les frais d'enregistrement et autres auxquels donneront ouverture la donation ci-dessus, sauf acceptation régulière par la ville du Cateau; ainsi que tous frais de transcription et de purge légale, si ces formalités étaient jugées nécessaires.

(Suivent les signatures de la donatrice et les formalités hypothécaires.)

ÉLECTION DE DOMICILE.

Pour l'exécution des présentes, les domi-

ciles élus sont et demeurent fixés, savoir : pour M^{me} Paturle, au Cateau, au siège de la manufacture fondée par M. Paturle.

Et pour la ville du Cateau, au Cateau, en l'hôtel-de-ville.

Dont acte : Fait et passé à Paris, en la demeure sus-indiquée de M^{me} Paturle, l'an mil huit cent soixante-un, le dix mai. Et, après lecture faite, M^{me} Paturle a signé avec les notaires. — La lecture des présentes par M^e Mocquard et la signature par M^{me} Paturle ont eu lieu en la présence réelle de M^e Massion, l'un des notaires soussignés.

Ensuite est écrit : « Enregistré à Paris, 2^{me} bureau, le 13 mai 1861, F^o 44, V^o, C^o 1. Reçu deux francs, décime vingt centimes. Signé : Monnot.

ANNEXE.

Etat descriptif et estimatif des objets mobiliers compris en la donation faite par M^{me} Paturle à la ville du Cateau.

1 ^o	14 lits en fer, estimés.	952 fr.
2 ^o	2 lits en fer, estimés.	72
3 ^o	16 matelas, estimés.	1040
4 ^o	30 couvertures de laine, estimées	450
5 ^o	80 paires de draps, estimés.	1360
6 ^o	16 oreillers estimés.	192
7 ^o	16 traversins estimés.	120
8 ^o	16 tables de nuit, estimées.	1000
	A reporter.	5186 fr.

Report.	5186 fr.
9 ^o 2 buffets pour salles de malades, estimés	400
10 ^o 16 fauteuils garnis en paille, estimés	160
11 ^o 48 chaises, estimées	240
12 ^o 4 tables en chêne, estimées	100
13 ^o 4 baignoires en zinc, estimées	200
14 ^o 1 grand réservoir en tôle, estimé.	500
15 ^o 1 table de pharmacie, estimée.	100
16 ^o 2 tables de salle de malades, estimées.	100
17 ^o 2 tables de cuisine, estimées	80
18 ^o Ustensiles de cuisine, estimés.	300
19 ^o 3 cheminées en fonte, dites cuisinières, estimées.	350
20 ^o 1 cheminée en fonte, dite prussienne, estimée.	50
21 ^o Un appareil de buanderie, estimé.	300
22 ^o Ornements de la chapelle, estimés	150
Total de l'estimation.	7626 fr.

Ensuite est écrit : « Enregistré à Paris, 2^{me} bureau, le 13 mai 1861, F^o 98, V^o, C^o 9.

Reçu deux francs, décime, vingt centimes. Signé : Monnot, et, comme notaire, Moequard.

« Vu par nous, juge au tribunal civil de la Seine, pour M. le président empêché, pour légalisation de la signature de M^e Moequard, notaire à Paris, apposée ci-dessus.

» Paris, le 14 mai 1861. »

Signé illisiblement.

Le Conseil municipal, dans sa séance du mois de mai 1861, après avoir entendu la lecture et accepté l'acte de donation dont la teneur précède, a voté avec enthousiasme l'adresse suivante à M^{me} Paturle :

« A M^{me} Claudine-Sophie LUPIN, veuve de M. Jacques PATUSLE, ancien Pair de France.

» Madame,

» Par un grand acte de munificence, vous venez de doter la ville du Cateau d'un établissement charitable qui lui manquait et dont l'absence se faisait sentir de plus en plus chaque année.

» Profondément touché de tant de bonté, le Maire et les Membres du Conseil municipal sontheureux de se trouver, dans cette

» mémorable circonstance, les interprètes de
» la gratitude de tous leurs concitoyens.

» En introduisant dans nos contrées une
» industrie qui y était inconnue;

» En créant dans notre ville un établisse-
» ment devenu un des plus importants de
» France;

» M. J. Paturle, votre digne époux, a
» donné le travail et l'aisance à de nom-
» breuses familles.

» Vous, madame, en fondant un hôpital,
» vous avez voulu leur venir en aide dans
» leurs souffrances et leur faire recouvrer la
» santé et le bonheur, que les maladies ne
» leur permettraient plus de trouver dans
» leur demeure.

» De ce magnifique asile, bien des prières
» s'élèveront vers le ciel pour demander à
» Dieu qu'il répande ses bénédictions sur
» vous.

» Puisse cette douce pensée calmer aussi
» vos propres souffrances, les faire cesser et
» prolonger longtemps encore une existence
» que vous avez rendue si utile à l'humanité!

» Daignez agréer l'expression respectueuse
» de la profonde reconnaissance avec laquelle
» nous avons l'honneur d'être,
» Madame,
» Vos très-humbles et très-dévoués
» serviteurs.

(Suivent les signatures).

IMPRIMERIE DE DUMESNIL, AU CATEAU.



205